

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MARDI 07 AVRIL 2015

Convocation :
02/04/2015

Date d'affichage :
09/04/2014

Présents : Christophe DECHERF, Sébastien DEMANEZ, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Sylvain JOURDAIN, Véronique NICQ, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Absents excusés : Sandrine CORRIER, Jérôme HONORE, Gwladys LEBLANC

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 18 mars 2015

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2014 de Madame le Receveur Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Vote du Compte administratif 2014

Sous la présidence de Monsieur Jacques DERAIME, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	148 107,92 €
Recettes	174 717,55 €

Investissement

Dépenses	103 309,40 €
Recettes	127 392,58 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe DECHERF, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 au Budget Primitif 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 609,63
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	26 609,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	24 247,25
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	26 609,63
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	10 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16 609,63
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après délibération cette proposition est approuvée à l'unanimité par les Membres du Conseil.

5. Vote des taux communaux

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que l'année dernière comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 13,65 %
Taxe Foncier non Bâti : 39,25 %
Taxe d'Habitation : 17 %

Après délibération cette proposition est approuvée à l'unanimité par les Membres du Conseil.

6. Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	191 822,63 €	191 822,63 €
Section d'investissement	56 741,54 €	56 741,54 €
TOTAL	248 564,17 €	248 564,17 €

Après délibération cette proposition est approuvée à l'unanimité par les Membres du Conseil.

7. Questions diverses

Madame VINCENT fait état de la réunion du Conseil d'école du 02/04/2015 :

- Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2015/2016 sont lancées.
- La Fête de Noël a été très appréciée, de même que le carnaval de l'école.
- L'école de Lez-Fontaine participe aux écoles fleuries.
- Quelques travaux au niveau des toilettes et de la cuisine sont souhaités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire
Christophe DECHERF

Sébastien DEMANEZ Jacques DERAIME

Philippe HANOT

Sylvain JOURDAIN

Véronique NICQ

Julien VIARD

Sandrine VINCENT